



Tél : 03.44.76.84.84
mairie@mairiepimprez.fr

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ
RUE DE L'ÉGLISE
60170

**ARRETE DE STATIONNEMENT PMR PARKING DE L'ÉGLISE
N°2025-49**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-2,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réserver un parking pour le stationnement des personnes handicapées rue de l'Eglise,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Une place de stationnement réservée aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées est instituée parking de l'Eglise rue de l'Eglise à proximité de l'église et de l'école.

Article 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la matérialisation verticale et horizontale de cette place réservée.

Article 3 : Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

Article 4 : La gendarmerie de Ribécourt est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pimprez,
Le 27/05/2025

Le Maire,
Pascal LEFEVRE

